



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/833
31 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 31 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Conformément à la demande qui y est faite, je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Lettre datée du 31 octobre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie
atomique

Comme vous le savez, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a suspendu, le 29 octobre 1997, ses activités de contrôle en Iraq. Cette suspension a été décidée au reçu de la lettre datée du même jour que le Vice-Premier Ministre de l'Iraq, M. Tariq Aziz, (S/1997/829, annexe) a adressée au Président du Conseil de sécurité pour annoncer entre autres que l'Iraq "ne traiterai pas avec des Américains travaillant pour la Commission spéciale". La Commission spéciale a pris une décision analogue.

Le 30 octobre 1997, M. Garry Dillon, chef du Groupe d'action de l'AIEA en Iraq, a fait savoir à l'Iraq que, dans ces circonstances, il ne jugeait pas opportun de maintenir le séjour qu'il devait faire en Iraq, du 4 au 7 novembre 1997.

L'Iraq a immédiatement répondu qu'il trouvait cette décision surprenante et qu'il voulait que l'on sache que "le Gouvernement iraquien souhaiterait que l'AIEA poursuive ses travaux normalement et s'acquitte de toutes les fonctions prévues". Il a ajouté : "Tous les membres du personnel, les inspecteurs et les experts de l'AIEA sont les bienvenus comme toujours" et "il n'y a aucune raison de suspendre l'une quelconque des activités de l'Agence en Iraq".

Je continue de penser que, dans le contexte spécifique des résolutions relatives à l'Iraq, l'AIEA et la Commission spéciale agissent en tant qu'agents du Conseil de sécurité et, bien qu'elles aient des responsabilités techniques distinctes, contribuent à un objectif commun. Dans ces conditions, il est essentiel que l'AIEA et la Commission spéciale aient une approche commune et l'Agence maintiendra jusqu'à nouvel ordre la suspension de ses activités pratiques de mise en oeuvre de son plan de contrôle et de vérification continus.

Dans la même optique, la visite de M. Dillon en Iraq est repoussée.

Je vous prie de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Directeur général de l'Agence
internationale de l'énergie atomique

(Signé) Hans BLIX
